

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21614 - 80ÈME ANNÉE

Situation de la filière canne à La Réunion



"Nous sommes en 2024, et pourtant la rémunération des planteurs de canne à sucre est toujours basée sur une formule de richesse vieille datant de 1984. Les Conditions économiques ont changée depuis 1984. Le revenu de nos planteurs repose principalement sur une formule en vigueur depuis 1984, soit depuis 40 ans", a assuré Jean Michel Moutama, président de la CGPER.

Les conditions économiques ont changé, de même que les conditions agronomiques et les conditions climatiques. Cette formule consacrée à l'époque tenait compte de deux réalités :

- L'écart technique lié aux industriel (2.8 Point de richesse)
- Une marge industrielle des canniers comparable à celle des betteraviers.

La formule utilisée $R - 5,8/8$ soit $R - (2,8+3)/(13,8-3-2,8)$. Le chiffre 3 correspond au coût de transformation supposé le rendre comparable à celui de la Betterave à sucre dont la richesse standard est de 16.8 ($13,8+3$) et ou le chiffre 5.8 ($3+ 2,8$) est supposé prendre en compte l'écart technique soit 2.8

point que l'industriel di ne pas pouvoir extraire sur une richesse standard 13.8.

Contexte Actuel de la Filière Canne à Sucre à La Réunion

Depuis plusieurs années, les technologies ont considérablement évolué aussi bien chez les betteraviers que chez les industriels canniers. À La Réunion, l'adoption de la technologie de diffusion en 1991 a marqué un tournant, bien qu'elle ait été pratiquée depuis longtemps par les producteurs de betteraves sucrières.

Cependant, en 2017, la filière sucrière a adopté le fait que l'écart technique de 2,8 serait à 2,6 ($R-5,6/8,2$) soit $R-(2,6+3)/(13,8-3-2,6)$ sans qu'aucune expertise neutre et scientifique n'ait pu justifier ce changement mineur.

Nous pensons que cet écart technique appliqué par les sucriers est obsolète et qu'il devrait être examiné par des experts indépendants.

Ce qui entraîne indéniablement des problèmes de Rémunération et d'Équité.

En 2001, le prix de référence de la canne standard était de 256,40 francs (soit 39,09 euros), et il est aujourd'hui de 40,07 euros, représentant une augmentation de seulement 2,51 % en 23 ans.

Alors que, l'inflation a atteint plus de 47,3 % sur la même période (source : Calculateur d'inflation depuis 1901 jusqu'à fin 2025/de France-INFLATION.COM).

D'une part, prix de la canne sous-évalué : En 20 ans, le prix de la canne payé par les industriels n'a augmenté que de 2,5 %, tandis que l'inflation a fait grimper les prix de près de 50 %.

D'autre part, les industriels ont fait en sorte que la formule de Richesse prenne en compte le taux de fibre. Plus la fibre est élevée et moins la canne est payée.

Cela signifie que pour deux lots de cannes à sucre ayant la même quantité de sucre, un taux de fibre plus élevé dans un des lots fera que la même quantité de sucre sera moins bien rémunéré.

Pourtant, la fibre est aujourd'hui très bien valorisée par les industriels en tant que source d'énergie électrique.

Force est de constater que, les sucriers, maîtrisant la sélection variétale, ont délibérément favorisé l'introduction et la commercialisation de nouvelles variétés de canne à sucre spécialement développées pour leur taux de fibre élevé.

Alors que, ni la fibre valorisée en énergie, ni la mélasse utilisée dans la production de rhum, ne sont rémunérées à leur juste valeur aux planteurs.

Difficultés dans les Négociations

Lors de chaque négociation de la convention Canne, tous les acteurs industriels expliquent qu'ils ne peuvent pas augmenter les rémunérations pour la canne et les coproduits, affirmant qu'ils sont financièrement incapables de le faire.

- Pour la valorisation de la Bagasse, Albioma, principal acheteur de bagasse, affirme qu'il ne peut augmenter la prime bagasse sans autorisation de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), car cela nécessiterait une augmentation du prix de vente de l'électricité à EDF.

- Alors qu'Albioma achète sa biomasse importée d'Amérique du Nord à 185 euros la tonne, il ne verse aux planteurs que 12 euros de prime bagasse par tonne de canne, bien que la même quantité d'énergie électrique soit produite.
- Les "rhumiers" prétendent qu'ils ne peuvent pas rémunérer les coproduits de mélasse pour leur fabrication de l'alcool, alors qu'ils achètent la mélasse à 120 euros la tonne. Les planteurs, qui sont les véritables propriétaires de cette ressource, ne reçoivent pourtant aucune part des revenus générés par cette vente.
- Téréos le seul sucrier de l'île, explique que l'augmentation de l'inflation l'empêche de payer la canne à son juste prix. Cependant, les calculs présentés sont opaques et ne révèlent pas comment les flux financiers entre Téréos Réunion (entreprise privée à La Réunion) et Téréos France sont gérés, alors même que le sucre réunionnais est vendu sur le marché européen et international.

Notre position est simple, et nous demandons :

- Un paiement équitable des coproduits : Les coproduits de la canne doivent être rémunérés aux planteurs à leur juste valeur.
- Une révision de la formule de paiement : La formule de paiement, devenue obsolète et appliquée depuis près de quarante ans (1984), doit être révisée.
- Pour garantir un dialogue constructif et équitable, nous demandons que les négociations se déroulent avec une transparence totale car :

*Comment peut-on discuter du revenu des planteurs si nous n'avons pas accès à la valeur économique générée par la canne livrée à l'industriel Téréos, dont la bagasse est ensuite rétrocédée à l'industriel ALBIOMA ?

*Comment évaluer correctement la valorisation de la mélasse sans connaître les flux financiers entre les rhumiers et Téréos, qui valorise la mélasse sans en rémunérer les planteurs ?

*Comment pouvons-nous avoir confiance dans les calculs de l'indice d'inflation fournis par Téréos si les formules utilisées pour ces calculs ne sont pas communiquées?

Il est impératif que les chiffres avancés par l'industriel Téréos soient évalués par un comité d'experts indépendants, désignés par Monsieur le Premier Ministre, afin d'assurer une équité et une transparence totales dans la filière canne à sucre à La Réunion.

Jean Michel MOUTAMA
Président de la CGPER

Campagne canne : Le préfet a réuni les acteurs de la filière

La campagne canne a démarré le 11 juillet à l'usine de Bois-Rouge et le 22 juillet à l'usine du Gol. Comme il s'y était engagé, le préfet de La Réunion, Jérôme Filippini a réuni les acteurs de la filière canne-sucre-énergie afin de faire un point de situation un mois après le début de la saison.

Les planteurs ont ainsi pu faire part de leurs inquiétudes notamment concernant le tonnage et la richesse de la canne ainsi que les difficultés rencontrées liées aux passages du cyclone Belal et de la tempête Candice.

L'Etat soutient activement la production de canne à La Réunion :

- En début d'année 2024, une aide à la production a été versée de manière anticipée aux planteurs à hauteur de 14,5 millions d'euros en soutien aux exploitations cannières après une

campagne 2023 en dessous de la normale et les intempéries. Une aide au surcoût de 12,8 millions d'euro a aussi été versée aux planteurs de canne à la mi-février pour accompagner les trésoreries et pallier l'augmentation du coût des intrants. Depuis le début de l'année, ce sont environ 42 M€ qui auront été versés par l'État pour soutenir la trésorerie des producteurs de cannes.

- Pour permettre le recrutement de main d'œuvre et conformément à l'engagement pris par la première ministre Élisabeth Borne lors de sa venue en mai 2023, les saisonniers agricoles allocataires du RSA peuvent bénéficier en plus des dispositifs de droits communs (prime d'activité et R+) d'une aide à l'insertion dans l'emploi saisonnier agricole (AIDES) sous la forme d'une prime de 600€. Ce dispositif financé par l'État est mis en œuvre par le Département et la CAF.
- L'évaluation des dégâts causés par les deux phénomènes météo du début d'année ne pourra être connue qu'après la fin de la campagne canne. La mise en paiement des aides du fonds de secours (calamités agricoles) interviendra en 2025.

Le préfet réunira à nouveau chaque mois la filière jusqu'à la fin de la campagne.



BAYALINA

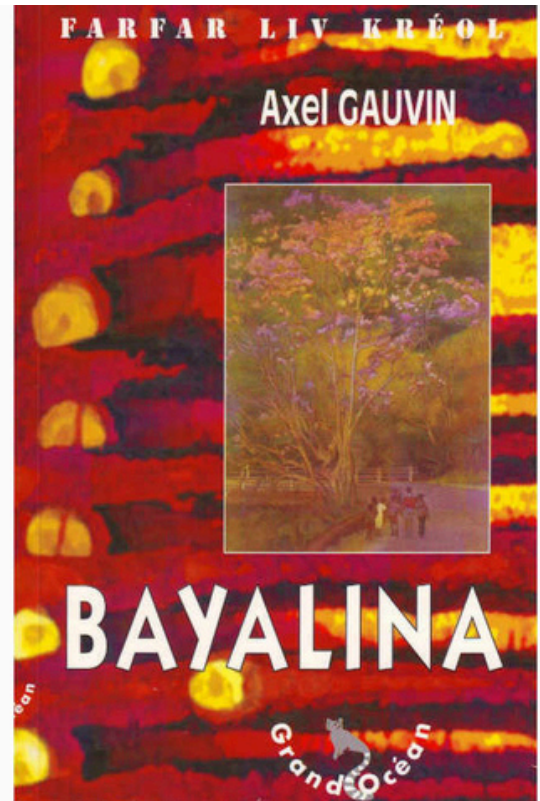
BAYALINA, PAR AXEL GAUVIN... IN ROMAN DANN LA LANG KRÉOL RÉNYONÉ, AN FÈYTON DANN TÉMOIGNAGES -94-

VANDREDI 9 MARS (PREMIÉ BOUTE)

Ari la-maiye toute dann son tête, li la-tronpe zour : va fé lopérassion rienk la fin di mois. Avant-iér, kank zot la-parti doktèr en ville, la-tire foto son pié, l'arpassé ça la radio, la-fé détroi gran tré léstilo-a-biy dessi ziska – lo* tré-là i voi ankor dessou la bou ke Ari la-gonme son pié ansanm. Nout joie lé konplé, preske konplé : n'i trouve lopérassion i tarde.

La diréktrisse pa-sito fine arivé, jist pou kasse nout kontantman, cé-d' bate dann son deux min. Koça èl i vé ankor ce spèsse katakrèz -là ?

- Silence ! Silence !**
- Silence ! Silence ! Ivone i ardoube pou tashe moyin fé take lo bèk Adèl Ponpon k'i vé pa arète kozé – kan-mèm son boush lé plin manzé.**



La diréktrisse i vien api son koude dessi son biro. El la-pokor komanse kozé, Ivone i vien poze dessi léstrade in gro boîte ron :

- Sorbé, Titone i kriye. Sorbé !**
- Oui mes enfants, la diréktrisse i di, èk in sourir konm cèt Yvone Horner dessi paké sigarète JOB. Oui, mes enfants, le dessert d'aujourd'hui est cette magnifique surprise que notre maire vous fait, et de l'argent de sa poche en plus !**

Epila, èl cé-d' komanse done, shakène la siène, lo bann baton-delo-glassé.

Axel Gauvin



In kozman pou la route. « Travaye la klé !la klé i pèye toutsuite. »

Médam zé méssyé, la sossyéte, koz èk mwin sé koz èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami koméla i di travaye o noir, mé pandan lontanmwin la antann « *travaye la klé* ». Kèl diféranss, mi pans spa néna. D'aprè sak mi koné la klé sé in pti travaye i mète pa lontan pou fé épi si i gingn pa bonpé oute pti moné lé assuré... i di « *fèr in klé* » mé i di ossi « *bèk la klé* ». Sa in travayèr! Alé marshé.Oi pa sa in békèr d'klé ?

Travaye o noir sa in n'ote afèr ? Dé foi demoune i travaye a suiv mé touzour o noir. L'avnir lé pa assuré mé i fé avèk. Shakinn i oi midi dsi son montre.

Justin

Ouverture de nouveau Centre funéraire à Saint-André

Très attendu par les familles de Saint-André, le nouveau centre funéraire de la commune a enfin vu le jour. La Mairie de Saint-André a annoncé, le 1er août, son ouverture.

Il est équipé de 2 chambres funéraires, de 2 cellules réfrigérantes et d'une salle de préparation des défunts. La commune en avait grandement besoin. Il aura fallu tout de même 7 années pour que ce projet - initié par l'ancienne municipalité, présenté en conseil le 28 juin 2017 et validé le 31 janvier 2019 - se concrétise.

Le nouveau centre aménagé dans l'ancienne maison Welmant qui avait été achetée par la Mairie, jouxte le cimetière du Centre-Ville. Les familles de Saint-André peuvent donc désormais profiter de cet espace moderne pour honorer dignement leurs défunts.

Le cimetière à Patelin, ne sera pour demain

Ceci étant, cet équipement plus que nécessaire ne répond que partiellement aux attentes de la population, sur le plan funéraire. En effet, se pose toujours à Saint-André, le problème crucial de la

saturation des cimetières. A l'image de celui de Lefaguyès où, faute de place, des allées ont été progressivement utilisées pour installer les sépultures !!

La progression démographique, le vieillissement de la population et la hausse de la mortalité nécessitent la construction de nouvelles infrastructures. Le projet du nouveau cimetière prévu à Patelin - lancé, il y a 6 ans, sous l'ancienne mandature - se fait toujours attendre. Il avance à la vitesse d'un escargot. A cette allure, sa réalisation ne sera pas pour demain.

Face à ce constat, d'aucuns persistent à penser à la solution d'un crématorium. Et à ce propos, on peut regretter que l'idée de la création de cette infrastructure émise par Jacky The-Seng, ancien élu PCR de Saint-André, lors du conseil municipal du 5 septembre 2018, est restée sans suite. D'autant que la crémation est un mode de sépulture de plus en plus choisi aujourd'hui par notre population.

Paul Dennemont

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433